



ASSOCIATION DE FORMATION
CONTINUE DES DERMATOLOGISTES
DE FRANCHE-COMTE

Besançon, le 01/11/2011

Monsieur Xavier BERTRAND Ministère de la Santé
Madame, Monsieur le Sénateur
Madame, Monsieur le Député
Mesdames, Messieurs les responsables
politiques de Franche Comté

Objet : Mise en place d'une taxe santé sur les séances d'UVA en Institut

**Les UVA à but esthétique sont dangereux
Vieillessement cutané, Altérations oculaires
Cancers graves de la peau**

Mesdames, Messieurs les responsables politiques,

En 2011, les cancers de la peau sont les cancers les plus fréquents.

Plus de 100 000 nouveaux cas de cancers de la peau sont diagnostiqués chaque année en France, dont environ 10 000 mélanomes, cancer de la peau le plus grave, responsable de plus de 1500 décès. La morbidité et le coût social qui en découlent sont très importants.

En 1930, le risque de développer un mélanome était de 1/5000. Aujourd'hui, il est de 1/100. Un homme né en 1950 présente 10 fois plus de risque de développer un mélanome, qu'un homme né en 1910.

Aujourd'hui, le mélanome est une des premières causes de mort par cancer pour les moins de 35 ans. Il représente le cancer, dont l'incidence progresse la plus vite.

Seul, un changement radical de notre comportement solaire permettra de stopper ce fléau. Les jeunes représentent la population la plus à risque : il faut rapidement assurer leur protection solaire de façon efficace et stricte (prévention primaire).

Un meilleur dépistage et un traitement précoce permettront de diminuer la morbidité et la mortalité (prévention secondaire).

Depuis plusieurs années, les dermatologues de Franche Comté organisent des campagnes de sensibilisation et de prévention vis-à-vis des dangers du soleil et des risques de cancers de la peau.

Nous sommes la seule région en France où un tel travail est réalisé chaque année depuis 10 ans au sein de l'ensemble d'une région sanitaire :

- La solaire attitude en Franche Comté
- Les dix commandements (onze en 2008)
- Une heure d'information solaire dans les écoles primaires
- Sport et protection solaire : "Protège ta peau"....
- Mise en place d'une charte d'information : Stopuva

Depuis 2008, nous vous avons informé des dangers des UVA artificiels réalisés dans un but esthétique.

Les dangers que représentent les UVA ont été prouvés. Le plus étonnant est que la France a déjà légiféré sur ces risques et sur les mesures à prendre, mais sur le terrain depuis plus de 10 ans, les textes ne sont pas appliqués.

Notre inquiétude est grandissante car depuis quelques années de "véritables libres services à UVA" s'ouvrent en milieu urbain, permettant à des sujets jeunes et "souvent peu fortunés" de réaliser des séances à un moindre coût (réduction, minutes gratuites, distribution de cartes de promotion dans la rue et à la sortie des discothèques). Les renseignements donnés aux clients sont faux et dangereux. Ces faits vous choqueraient tous, si de tels actes étaient pratiqués avec le tabac et l'alcool.

Nous ne pouvons pas laisser plus longtemps dans l'ignorance, les jeunes générations et les clients de ces instituts.

En 2012, comme pour le tabac et l'alcool, nous devons proposer une "taxe santé" sur chaque séance ! A vous, les responsables politiques de nous aider.

Nous vous demandons de nous aider à propulser ce travail régional au niveau national . Il faut proposer un " nouveau texte de loi "

Nous vous remercions vivement de prendre notre demande en considération.

Nous vous adressons, Mesdames, Messieurs, nos salutations respectueuses

Pr François AUBIN

Dr Hervé VAN LANDUYT

Responsables Plan Cancer Asfoder 2012

Contact : herve.van.landuyt@wanadoo.fr Tel 03/81/81/45/20

Service de Dermatologie CHU St Jacques. 25000 Besançon

Internet : asfoder ou <http://www.asfoder.net/site>